

# FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2015 – 2016 PEDESTRE

NOM: ..... PRENOM:.....  
 NE(E) LE: ...../ ...../ ..... NATIONALITE:.....  
 ADRESSE:.....  
 .....

Type de licence	Tarifs avec abonnement Passion Rando	Tarifs sans abonnement Passion Rando	dont part assurance
<b>Répartition de la licence individuelle de base</b> : 8,40 € au département ; 3,25 € à la région ; 6,25 € au national ; 2 € de frais de gestion (charges de production d'une licence, gestion administrative et financière, documentation, promotion)			
IS - Licence individuelle sans assurance	25,90 €	19,90 €	-
IR - Licence individuelle avec Responsabilité Civile (RC)	26,50 €	20,50 €	0,60 €
<b>IRA - Licence individuelle avec RC et Accidents Corporels (AC)</b>	<b>28,50 €</b>	<b>22,50 €</b>	<b>2,60 €</b>
IVPN - Licence individuelle Multiloisirs pleine nature (RC+AC)	38,50 €	32,50 €	12,60 €
IRFFSA - double licence avec Fédération Sports Adaptés (RC)	12,00 €	6,00 €	0,90 €
IRFFH - double licence avec Fédération Handisport (RC)	12,00 €	6,00 €	0,90 €
IRSB - double licence avec Sentiers Bleus (RC)	12,00 €	6,00 €	0,90 €
IRA ANP - Licence Associative Non Praticant (RC+AC)	26,90 €	20,90 €	1,00 €
<b>Répartition de la licence familiale de base</b> : 16,80 € au département ; 6,50 € à la région ; 12,50 € au national ; 4 € de frais de gestion (charges de production d'une licence, gestion administrative et financière, documentation, promotion)			
FS - Licence familiale sans assurance	45,80 €	39,80 €	-
FR - Licence familiale avec Responsabilité Civile (RC)	46,40 €	40,40 €	0,60 €
<b>FRA - Licence familiale avec RC et Accidents Corporels (AC)</b>	<b>50,80 €</b>	<b>44,80 €</b>	<b>5,00 €</b>
FVFN - Licence familiale Multiloisirs pleine nature (RC+AC)	70,80 €	64,80 €	25,00 €
<b>FRAVP - Licence familiale Monoparentale (RC+AC)</b>	<b>32,10 €</b>	<b>26,10 €</b>	<b>4,80 €</b>
RandoCarte Découverte individuelle IRA	19,00 €	13,00 €	0,98 €
RandoCarte Découverte familiale FRA	31,00 €	25,00 €	1,44 €

COURRIEL (le plus lisible possible):.....

**TOTAL :**

J'ai noté que la loi n°4-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Je reconnais que cette garantie ne me sera acquise que par le paiement annuel de l'assurance et de la cotisation de **10 euro** à l'association. Elle est obligatoire pour tous les adhérents.

Je dois fournir un certificat médical (de non contre-indication) à la pratique de la randonnée pédestre ou vtt ou cyclo. (article 3622.1 du nouveau code de la santé publique)

Par ailleurs je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association des till'pattes & compagnie.  
 Un exemplaire de ce règlement intérieur me sera remis dès mon adhésion.

(Mention manuscrite: Lu et approuvé) A:.....Le:.....

Signature:

Remettre ou envoyer votre demande de licence accompagnée du paiement avant le .....  
 A Monsieur GASTELLIER DAVID 16 rue des sorbiers 49230 Tillières.



